

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2020

Après avoir constaté que le quorum est atteint avec la présence de onze Conseillers, Monsieur le Maire les remercie de leur participation et ouvre la séance du Conseil Municipal de ce jour.

Sont absents excusés :

- Mme Isabelle DESRIVIERS
- Mme Nathalie MANHES
- M. Marc AMARGER
- M. Stéphane ROUVET

Monsieur le Maire donne lecture du registre des délibérations du Conseil Municipal du mardi 10 décembre 2019. Le compte rendu de la dernière séance du Conseil Municipal du 10 décembre 2019 est adopté à l'unanimité.

Mme Claude MACCHABÉE est désignée secrétaire de séance.

### 1 - RÉSULTATS FINANCIERS 2019 :

Monsieur le Maire présente et commente les résultats financiers 2019 :

#### **COMMUNE :**

##### **1) Fonctionnement :**

o	Dépenses :	347 037,44 €
o	Recettes :	<u>395 276,72 €</u>
o	<b>Résultats 2019 :</b>	<b>+ 48 239,28 €</b>

##### **2) Investissement :**

o	Dépenses :	156 442,39 €
o	Recettes :	<u>260 095,45 €</u>
o	<b>Résultats 2019 :</b>	<b>+ 103 653,06 €</b>

#### **ASSAINISSEMENT :**

##### **1) Exploitation :**

o	Dépenses :	45 207,27 €
o	Recettes :	<u>53 181,80 €</u>
o	<b>Résultats 2019 :</b>	<b>+ 7 974,53 €</b>

##### **2) Investissement :**

o	Dépenses :	21 128,23 €
o	Recettes :	<u>26 985,65 €</u>
o	<b>Résultats 2019 :</b>	<b>+ 5 857,42 €</b>

#### **C.C.A.S. :**

##### **1) Fonctionnement :**

o	Dépenses :	4 123,59 €
o	Recettes :	<u>4 070,00 €</u>
o	<b>Résultats 2019 :</b>	<b>- 53,59 €</b>

### 2 - SUBVENTION MISSION LOCALE 2020 :

Monsieur le Maire informe le Conseil de la demande de subvention de la Mission Locale pour 2020, au taux indicatif de 0,90 € par habitant, chaque adhérent pouvant financer cet organisme selon ses capacités.

Monsieur le Maire propose de reconduire la subvention à la Mission Locale, à hauteur de 300 €, compte tenu de la nécessité pour la commune de contenir les dépenses budgétaires.

VOTE : Après délibération, le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette proposition de subvention, pour un montant de 300 € de cotisation pour l'année 2020.

### **3 - SYNDICAT MIXTE DE L'EAU : RETRAIT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AMBERT-LIVRADOIS-FOREZ (SPANC DE LA COMMUNE DE SAINTE-CATHERINE) :**

La commune de Sainte-Catherine, adhérente au Syndicat Mixte de l'Eau (SME), lui a confié la compétence « assainissement non-collectif ».

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la commune de Sainte-Catherine est dans la Communauté de communes Ambert-Livradois-Forez.

Fin 2018, la Communauté de communes Ambert-Livradois-Forez a pris la compétence « assainissement non-collectif ». Aussi, l'adhésion au SME n'est plus nécessaire.

VOTE : Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter le retrait de la Communauté de Communes Ambert-Livradois-Forez du Syndicat Mixte de l'Eau (SME).

### **4 - SYNDICAT MIXTE DE L'EAU : DEMANDE D'ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MOND'ARVERNE POUR LA COMMUNE DE SAINT-AMANT TALLENDE :**

La commune de Saint-Amant Tallende ayant ses ressources en eau, n'était jusqu'alors pas adhérente au Syndicat Mixte de l'Eau (SME) pour la compétence « eau potable ».

La Communauté de communes Mond'Arverne souhaite que l'ensemble des communes de l'intercommunalité soit pris en charge par le SME, compte tenu de son expertise.

L'adhésion au SME de la commune de Saint-Amant Tallende est donc nécessaire avec transfert des résultats 2017 du budget « eau » de la commune.

VOTE : Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser l'adhésion de la commune de Saint-Amant Tallende au Syndicat Mixte de l'Eau (SME) dans les conditions de transfert présentées ci-dessus.

### **5 - SYNDICAT MIXTE DE L'EAU : DEMANDE D'ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MOND'ARVERNE POUR LES COMMUNES DE BUSSEOL, LA ROCHE NOIRE, MIREFLEURS, SAINT-GEORGES SUR ALLIER ET SAINT-MAURICE :**

Les communes de Busséol, La Roche Noire, Mirefleurs, Saint-Georges sur Allier et Saint-Maurice n'étaient jusqu'alors pas adhérentes au Syndicat Mixte de l'Eau (SME) pour la compétence « eau potable » puisqu'elles étaient gérées par le SIVOM de l'Albaret.

La Communauté de communes Mond'Arverne souhaite que l'ensemble des communes de l'intercommunalité soit pris en charge par le SME, compte tenu de son expertise.

L'adhésion au SME des communes de Busséol, La Roche Noire, Mirefleurs, Saint-Georges sur Allier et Saint-Maurice est donc nécessaire avec transfert des résultats 2017 du budget « eau » du SIVOM de l'Albaret.

VOTE : Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser l'adhésion des communes de Busséol, La Roche Noire, Mirefleurs, Saint-Georges sur Allier et Saint-Maurice au Syndicat Mixte de l'Eau (SME) dans les conditions de transfert présentées ci-dessus.

### **6 - BILAN DES MISES A DISPOSITION DE LA SALLE POLYVALENTE ET DE L'ABRI DU PÈLERIN :**

Monsieur Alain PEJOUX dresse le bilan de la mise à disposition de la salle polyvalente en 2019 : 40 mises à disposition dont 11 fois pour les associations de la commune (5 fois gratuitement), 21 fois pour les particuliers de la commune, 7 fois pour des particuliers extérieurs et 1 fois pour une association hors commune.

Avec des recettes pour 7 480 € et des dépenses pour 3 886 €, le bilan est positif de 3 594 € (1 633 € en 2018).

Monsieur Jacques CARTÉRON fait ensuite le bilan de la mise à disposition de l'Abri du Pèlerin en 2019 : 11 mises à disposition pour des particuliers de la commune. Il est également utilisé plusieurs fois par semaine par les associations.

Les recettes s'élèvent à 550 € pour des dépenses de 1 211,66 € (chauffage essentiellement).

## **7 - DÉLÉGATION DE SIGNATURE ELECTRONIQUE A L'AGENT ADMINISTRATIF ET CHANGEMENT DE CERTIFICAT POUR LA PÉRIODE DE CHANGEMENT DE MAIRE :**

Monsieur le Maire demande au Conseil de donner une délégation de signature à Madame Sylvie BARLET, Agent Administratif de la commune, au moment du changement de maire afin d'assurer l'envoi des délibérations et des actes administratifs à la Préfecture pendant cette période.

VOTE : Après délibération, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette délégation de signature dans les conditions définies ci-dessus.

## **8 - QUESTIONS DIVERSES :**

### **a) Agence Nationale de la Cohésion des Territoires :**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la création de cette agence, suite à la loi N°2019-753 du 22 juillet 2019, pour intervenir auprès des communes dans la mise en place de projets innovants.

### **b) Répertoire électoral unique :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la mise en place d'un répertoire électoral unique avec des demandes d'inscription instruites tout au long de l'année. Aussi, les inscriptions et radiations sont désormais validées par le Maire. La commission de contrôle qui s'assure de la régularité des listes électorales pour les élections municipales doit se réunir entre le 20 et le 23 février 2020. Le choix du 20 février 2020 est décidé pour la tenue de cette commission de contrôle.

### **c) Horaires de la rentrée scolaire 2020-2021 :**

La reconduction des rythmes scolaires actuels pour la rentrée 2020-2021 sera proposée au prochain Conseil d'école du 20 mars 2020 avant d'être soumise au Conseil Municipal.

### **d) Fibre à l'habitation :**

Dans le cadre du plan Auvergne Très Haut Débit (THD), la commune d'Yronde-et-Buron va bénéficier de la mise en place du réseau numérique public de la Régie Auvergne Numérique dès 2020-2021. Une armoire sera installée à proximité de celle déjà existante (elle sera de 1,60 m x 1,60 m).

### **e) Suppression de la taxe d'habitation :**

Monsieur le Maire informe le Conseil du dispositif de compensation à l'euro près des collectivités territoriales à la suite de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Ainsi, dès 2021, un dispositif d'équilibrage reposant sur un coefficient correcteur sera mis en place avec transfert aux communes dès 2021 de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties.

### **f) Demande d'agrandissement du local des boulistes :**

Afin d'assurer le rangement du matériel et des fournitures des boulistes, une extension de 15 m<sup>2</sup> est envisagée.

### **g) Passage protégé pour les amphibiens :**

Une étude sur l'élaboration d'un passage protégé pour les amphibiens en période de reproduction est menée sur notre commune, en lien avec le Conseil Départemental.

### **h) Labellisation de la commune à la charte d'entretien des espaces publics :**

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'audit effectué par FREDON Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de l'engagement de la commune à adopter la charte d'entretien des espaces publics au niveau « zéro phyto » début 2019. La labellisation de la commune devrait intervenir courant février 2020.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu **mardi 25 février 2020**.